



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Lettre datée du 30 septembre 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration écrite de la délégation britannique, exerçant son droit de réponse aux déclarations du Premier Ministre de la République de Maurice, Sir Anerood Jugnauth, le 24 septembre 2003, à l'Assemblée générale (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 9 de l'ordre du jour.

(Signé) Emyr Jones **Parry**



**Annexe à la lettre datée du 30 septembre 2003, adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration de la délégation britannique exerçant son droit
de réponse aux déclarations faites par le Premier Ministre
mauricien durant le débat général le 24 septembre 2003**

Le Gouvernement britannique maintient que le territoire britannique de l'océan Indien est britannique depuis 1814. Il ne reconnaît pas la revendication de souveraineté du Gouvernement mauricien.

Cependant, le Gouvernement britannique a reconnu Maurice comme le seul État pouvant prétendre formuler une revendication de souveraineté une fois que le Royaume-Uni renoncerait à sa propre souveraineté sur ledit territoire.

Les gouvernements britanniques successifs ont donné des assurances au Gouvernement mauricien que le territoire sera cédé quand il ne sera plus nécessaire à des fins de défense, sous réserve des règles du droit international.

Le Gouvernement britannique demeure ouvert à toute discussion concernant les arrangements régissant le territoire britannique de l'océan Indien, ou l'avenir de ce territoire. Le Gouvernement britannique a déclaré qu'une fois le moment venu pour la cession du territoire, il restera en liaison étroite avec le Gouvernement mauricien.

Le Gouvernement britannique attache beaucoup de prix à sa coopération étroite et constructive avec le Gouvernement mauricien sur un large ensemble de questions et espère que cette coopération se poursuivra.
